

État des résultats prospectif de

TRANSPORTS CANADA

(non audité)

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017

TRANSPORTS CANADA

État des résultats prospectif (*non audité*)
pour l'exercice se terminant le 31 mars
(en milliers de dollars)

	Résultats attendus 2015-2016	Résultats prévus 2016-2017
Charges		
Un réseau de transport efficace	907 328	722 964
Un réseau de transport sécuritaire et sûr	516 416	473 675
Services internes	192 285	168 821
Un réseau de transport respectueux de l'environnement	118 197	68 212
Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires et autres programmes	1 958	1 747
Charges engagées pour le compte du gouvernement	(1 958)	(1 747)
Total des charges	1 734 226	1 433 672
Revenus		
Loyer provenant des aéroports	326 551	331 136
Revenus de surveillance et d'application de la loi	45 193	43 897
Maintenance d'aéronefs et services de vol	25 848	25 220
Locations et concessions	27 496	27 476
Droits chargés aux utilisateurs des installations de transport	13 638	13 998
Revenus des contrôles de la pollution	7 188	6 295
Autres	14 363	11 557
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(370 417)	(380 365)
Total des revenus	89 860	79 214
Coût de fonctionnement net	1 644 366	1 354 458

L'information pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 inclut les montants réels pour la période du 1^{er} avril 2015 au 30 novembre 2015.

Les notes complémentaires font partie intégrante de l'état des résultats prospectif.

TRANSPORTS CANADA

Notes à l'état des résultats prospectif (*non auditées*)
pour l'exercice se terminant le 31 mars

1. Méthodologie et hypothèses importantes

L'état des résultats prospectif a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans ministériels qui sont décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Les renseignements présentés dans les résultats attendus de l'exercice 2015-2016 sont fondés sur les résultats réels en date du 30 novembre 2015 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions ont été réalisées pour les résultats prévus de l'exercice 2016-2017.

Conformément au décret C.P. 2015-1237, l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) a été transférée de Transports Canada au ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales à compter du 4 novembre 2015. Les résultats prévus pour 2016-2017 ont été ajustés pour tenir compte du transfert de l'APWD à Infrastructure Canada. Cependant, les résultats attendus pour 2015-2016 n'ont pas été ajustés puisque l'impact pour la période de transition du 4 novembre 2015 au 31 mars 2016 n'a pas encore été déterminé.

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes:

- Les activités du ministère resteront, pour l'essentiel, les mêmes que celles de l'exercice précédent.
- Les charges et les revenus, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont fondés sur l'expérience acquise. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 24 décembre 2015.

2. Variations et évolutions des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2015-2016 et pour 2016-2017, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et l'écart pourrait être important.

Lors de la préparation du présent état des résultats prospectif, Transports Canada a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Elles sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et l'état des résultats historique sont entre autres:

- Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations qui peuvent influencer sur les gains ou pertes et les charges d'amortissement.
- La mise en œuvre de nouvelles conventions collectives.
- La conjoncture économique qui peut avoir une incidence à la fois sur le montant des revenus perçus et sur la possibilité de recouvrer les créances de prêts.
- Les taux d'intérêt en vigueur au moment de la présentation du rapport qui auront un effet sur la valeur actualisée nette des prêts sans intérêt.
- Les modifications supplémentaires au budget de fonctionnement en raison de nouvelles initiatives ou de rajustements techniques mis en œuvre plus tard au cours de l'exercice.

TRANSPORTS CANADA

Notes à l'état des résultats prospectif (*non auditées*)
pour l'exercice se terminant le 31 mars

2. Variations et évolutions des prévisions financières (suite)

Une fois que le Rapport sur les plans et les priorités est présenté, Transports Canada ne fera pas de mise à jour des prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux ressources financières dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le Rapport ministériel sur le rendement.

3. Sommaire des principales conventions comptables

L'état des résultats prospectif a été préparé en conformité avec les conventions comptables du gouvernement du Canada qui sont entrées en vigueur pour l'exercice 2015-2016, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence notable par rapport aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes:

(a) Charges:

- Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- Les charges de fonctionnement du gouvernement sont constatées lorsque les biens sont reçus ou que les services sont rendus, y compris les services fournis gratuitement pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités d'accident du travail, qui sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires ainsi que les indemnités de cessation d'emploi sont accumulées et comptabilisées au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit aux termes de leurs conditions d'emploi.
- Les paiements de transfert sont comptabilisés à titre de charges lorsque le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou qu'il a rempli les conditions de l'accord de transfert ou, dans le cas d'opérations qui ne font pas partie d'un programme existant, dès que le gouvernement annonce une décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où la loi habilitante ou l'autorisation de paiement est approuvée par le Parlement avant l'achèvement de l'état financier. Les paiements de transfert qui deviennent remboursables lors de l'entrée en vigueur de conditions spécifiées dans l'accord de contribution sont comptabilisés en réduction des charges de paiement de transfert et comme montant à recevoir.
- Les charges incluent des provisions qui tiennent compte de changements dans la valeur d'actifs. Cela comprend des provisions pour créances douteuses sur les comptes débiteurs, des provisions pour évaluation de prêts, de placements et d'avances ainsi que la désuétude des stocks ou les passifs, dont les passifs éventuels et les passifs environnementaux, dans la mesure où l'événement futur est susceptible de se produire et où une estimation raisonnable peut être établie.
- Les charges incluent l'amortissement des immobilisations corporelles, qui sont capitalisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'actif.

TRANSPORTS CANADA

Notes à l'état des résultats prospectif (*non auditées*)
pour l'exercice se terminant le 31 mars

3. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(b) Revenus:

- Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
- Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception en tant que revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.
- Les fonds qui ont été reçus sont comptabilisés en tant que revenus reportés dans la mesure où le ministère a une obligation envers d'autres parties de fournir des biens, des services ou des actifs qui seront utilisés à une date ultérieure.
- Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les événements qui ont généré les revenus surviennent.
- Les revenus non disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du ministère. Bien que l'on s'attende à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité pour disposer des revenus non disponibles à être dépensés. Par conséquent, les revenus non disponibles à être dépensés sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

4. Autorisations parlementaires

Transports Canada est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La formule de comptabilisation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à celle des rapports financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectif d'un exercice donné peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires approuvées au cours d'un exercice précédent, de l'exercice en cours ou d'exercices futurs. Par conséquent, le coût de fonctionnement net du ministère pour l'exercice diffère suivant qu'il est calculé selon les principes du financement public ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants:

TRANSPORTS CANADA

Notes à l'état des résultats prospectif (*non auditées*)
pour l'exercice se terminant le 31 mars

4. Autorisations parlementaires (suite)

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées:

	Résultats attendus 2015-2016	Résultats prévus 2016-2017
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Coût de fonctionnement net	1 644 366	1 354 458
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations:		
Amortissement des immobilisations corporelles	(143 557)	(140 922)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(87 676)	(83 270)
Perte découlant de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(2 304)	(2 300)
Immobilisations en construction des années antérieures imputées aux charges	(655)	(655)
Diminution des indemnités de vacances et de congés compensatoires	497	2 724
Diminution des avantages sociaux futurs	2 563	2 563
Diminution (augmentation) des passifs environnementaux et éventuels	49 678	(12 107)
Augmentation (diminution) des charges à payer non imputées aux autorisations	(447)	1 604
Remboursement de charges des exercices antérieurs	1 262	1 097
Ajustement des créanciers des exercices antérieurs	1 350	1 186
Dépenses pour mauvaises créances	(385)	(477)
Autres	668	784
Total des postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations:	(179 006)	(229 773)
Rajustements pour les postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations:		
Acquisition d'immobilisations corporelles	135 599	119 227
Diminution des obligations au titre d'immobilisations corporelles louées	21 041	21 999
Augmentation (diminution) des stocks	(136)	68
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	143	(71)
Total des postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations	156 647	141 223
Autorisations demandées	1 622 007	1 265 908

TRANSPORTS CANADA

Notes à l'état des résultats prospectif (*non auditées*)
pour l'exercice se terminant le 31 mars

4. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations demandées:

	Résultats attendus 2015-2016	Résultats prévus 2016-2017
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Autorisations demandées		
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	665 803	480 703
Crédit 5 – Dépenses en capital	135 599	119 227
Crédit 10 – Subventions et contributions ⁽¹⁾	542 479	-
Crédit 10 – Subventions et contributions – Portes et corridors	-	258 354
Crédit 15 – Subventions et contributions – Infrastructure de transport	-	103 220
Crédit 20 – Subventions et contributions – Autres	-	38 062
Montants des postes législatifs	278 126	266 342
Autorisations demandées	1 622 007	1 265 908

(1) À partir de 2016-2017, le crédit 10 sera divisé en trois crédits différents (10, 15 et 20).